



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 12 juillet 1949.

a.B.21.211. Strasbourg.

a.B.21.362. - OP.

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad A.31.21. Strasbourg MD/JS.



Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre, du 13 juin dernier concernant notre représentation en Sarre et la demande qui vous a été présentée par le Ministère des Affaires étrangères de décerner de nouvelles lettres de commission, mentionnant la Sarre, à M. Criblez, consul de Suisse à Strasbourg.

La décision des autorités françaises de rattacher le territoire en question au système économique français n'a été, comme vous savez, reconnue par aucun gouvernement allié. Il s'ensuit que la situation actuelle en Sarre, aussi longtemps qu'elle n'aura pas été définie par un traité de paix ou une autre décision internationale, doit être considérée comme un simple état de fait. Il faut admettre également que la Sarre appartient encore au territoire de l'ancien Etat allemand.

Dès lors, demander au gouvernement français de donner à M. Criblez l'exequatur pour la Sarre, ne pourrait être considéré que comme une reconnaissance officielle, par la Suisse, des décisions prises par la France quant à ce territoire.

C'est pourquoi, en 1948, nous avons décidé de maintenir la Sarre en principe dans l'ar-

A la Légation de Suisse,

P a r i s .



Paris, le 12 juillet 1948

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
Affaires Administratives

rondissement consulaire de Baden-Baden, dont elle
faisait partie, mais de confier au consulat à Stras-
bourg toutes les tâches d'ordre matériel se rapportant
à nos compatriotes établis dans le territoire en ques-
tion.

Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu
de modifier les décisions prises par nous en 1948, puis-
que les circonstances qui les ont déterminées sont de-
meurées les mêmes.

En ce qui concerne la réponse à donner
au Ministère, nous n'avons pas d'objection à ce que
vous repreniez dans votre note le point de vue que
nous avons énoncé ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
Affaires Administratives
p.o. *Heur*

A la Légation de Suisse
B a r i e